

## L'accompagnement des Ram par la Caf 91

La Caf délivre l'agrément aux Relais Assistants maternels, apporte un soutien financier et un accompagnement dans le déploiement des Ram sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte par les assistants maternels, gardes à domicile aux familles.

Les animatrices intègrent le réseau Ram de l'Essonne coordonné par la Caf.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les Ram sur le territoire.

Ainsi, le travail en réseau permet :

- des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leurs harmonisations ;
- un accompagnement des animateurs dans leur posture et leur mission ;
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale (Pmi, Direccete, Pepem, Iperia...) ;
- la valorisation des actions des Ram en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariat entre professionnels.

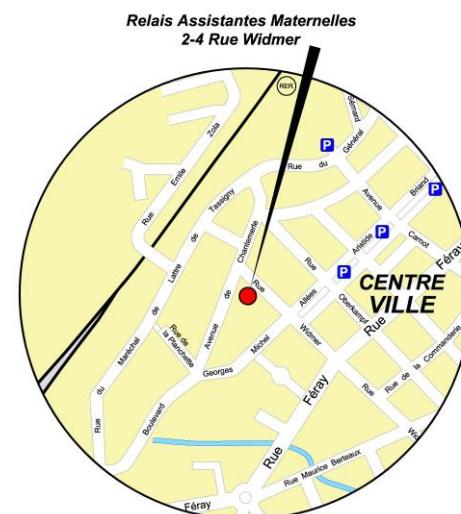
## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

2/4 rue Widmer  
91100 CORBEIL-ESSONNES  
 : 01.69.22.84.43

Madame Estelle AUBERT  
Madame Hélène PÂRIS

[ram@mairie-corbeil-essonnes.fr](mailto:ram@mairie-corbeil-essonnes.fr)

Site internet : [www.corbeil-essonnes.com](http://www.corbeil-essonnes.com)



## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

VILLE de CORBEIL-ESSONNES



Lieu d'information, de rencontre, d'échanges  
à destination

des parents-employeurs,

des assistants maternels

des gardes à domicile

et sur l'accueil du jeune enfant



# MISSIONS DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

## Auprès des assistants maternels :

Soutien et information dans l'exercice de leur profession :

- informations et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant,
- échanges de pratiques entre professionnels,
- information sur les dispositifs de formation, prise en charge des coûts, modalités de remplacements...

Soutien et information sur leur statut professionnel :

- les droits et obligations,
- la convention collective,
- le contrat de travail,
- les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession,
- les démarches administratives Pôle emploi, droit du travail, retraite...

## Auprès des familles :

- Information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant,
- Information, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...),
- Organisation de temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
- Information sur les lieux ressources destinés aux parents (bibliothèques, ludothèques...).

## Auprès des enfants :

Participation à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant maternel.



## Informations pratiques :

Les animatrices du RAM vous accueillent et vous informent :

### Sur rendez-vous :

#### Au relais

Lundi de 13h30 à 17h30 ou 19h (2 par mois)  
Mercredi de 15h30 à 16h30

Jeudi de 16h30 à 17h30

Au centre administratif (11 avenue Darblay)

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h (1 par mois)

### Sans rendez-vous :

#### Au relais

Mercredi de 9h30 à 12h

**Permanences téléphoniques** : 01.69.22.84.43

Lundi de 11h30 à 12h30

Vendredi de 13h30 à 16h30

**Permanences téléphoniques** : 01.60.89.71.44

Mercredi de 14h à 16h

### Ateliers d'éveil

*Au Relais* : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h30

*Salle Germaine Tillion* (rue Jean Bouvet) :

Lundi de 9h à 11h30

*Salle Petit Louis* (66, rue St Spire) :

Mardi de 9h à 11h30

Jeudi de 9h à 11h30

*Salle Henri Wallon* (19, rue Marchand) :

Vendredi de 9h à 11h30